

Chapitre 45

Liège et ouvrages en liège

Considérations générales

Le liège provient presque exclusivement de la partie extérieure de l'écorce du chêne-liège (*Quercus suber*), qui croît dans le sud de l'Europe et en Afrique du Nord.

Le liège de la première récolte (démasclage), appelé liège mâle ou liège vierge, est dur, cassant, peu élastique, de médiocre qualité et de valeur réduite. Il présente sur sa face externe des parties boursouflées, rugueuses, fendillées et, sur la face interne, une coloration jaunâtre parsemée de taches rouges.

Les récoltes suivantes donnent le liège femelle (liège de reproduction), qui revêt davantage d'importance dans les échanges commerciaux. Sa structure est compacte et homogène et sa surface extérieure, bien que rugueuse et fendillée, est cependant moins boursoufflée que celle du liège mâle.

Le liège est léger, élastique, compressible, souple, imperméable, imputrescible et mauvais conducteur de la chaleur et du son.

Le présent Chapitre comprend le liège naturel et le liège aggloméré à tous les stades d'ouvroison, ainsi que les articles finis en ces matières, sous réserve des exclusions prévues à la Note explicative du n° 4503.

4501. Liège naturel brut ou simplement préparé; déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé

La présente position comprend:

- 1) Le liège naturel, brut ou simplement préparé. Le liège brut se présente tel qu'on l'enlève de l'arbre, c'est-à-dire en planches naturellement cintrées. Le liège naturel simplement préparé comprend le liège nettoyé en surface, dans lequel subsistent encore des gerçures (liège râpé, raclé ou carbonisé superficiellement) ou nettoyé sur les bords afin d'en éliminer les parties inutilisables (liège visé). Restent classés ici le liège simplement traité à l'aide de fongicides et les planches de l'espèce simplement aplanies à l'eau bouillante ou à la vapeur; par contre, les planches écroutées ou équarries relèvent du n° 4502.
- 2) Les déchets de liège, naturel ou aggloméré, constitués par les chutes, rognures et débris d'ouvrages, qui sont principalement utilisés dans la fabrication du liège concassé, granulé ou pulvérisé. Sont également repris ici les déchets de liège sous la forme de laine de liège, qui sont utilisés parfois comme matière de rembourrage ou de remplissage.
- 3) Le liège concassé, granulé ou pulvérisé, généralement obtenu à partir du liège mâle ou des déchets. Pour la plus grande part, ces produits servent à la fabrication du liège aggloméré, du linoléum ou du lincrusta. Le liège granulé est aussi utilisé dans cet état comme isolant thermique ou acoustique ou comme matière de conditionnement pour la protection de certains fruits. Le liège concassé, granulé ou pulvérisé reste classé dans la présente position, même s'il a été coloré, imprégné, grillé ou expansé par traitement à chaud. Toutefois, le liège aggloméré en est exclu (n° 4504).

4502. Liège naturel, écrouté ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire (y compris les ébauches à arêtes vives pour bouchons)

Cette position comprend les planches de liège naturel:

- 1) dont la surface externe a été débarrassée, à la scie ou autrement, de la totalité de sa croûte (liège écroûté); ou
- 2) dont les surfaces externe et interne ont été taillées à la scie ou autrement de façon à assurer un parallélisme approximatif des deux faces (liège équarri).

Cette position comprend également des produits plus élaborés, comme les cubes, plaques, feuilles ou bandes de liège, de forme carrée ou rectangulaire obtenus par débitage des planches de liège brut du n° 4501 dont les faces et les bords ont été dressés. Ces produits restent classés ici même s'ils consistent en couches de liège superposées et contre-collées.

Les cubes, plaques, feuilles et bandes découpés autrement que de forme carrée ou rectangulaire sont classés comme ouvrages (n° 4503).

Sont également comprises ici les feuilles de liège renforcées de papier ou de tissu, ainsi que les bandes de liège très minces pour bouts de cigarettes. Les feuilles et bandes très minces de liège, même non doublées de papier, sont parfois appelées papier liège.

La présente position comprend également les ébauches pour bouchons, présentées sous la forme de cubes ou de carrés à arêtes vives, y compris les articles de l'espèce composés de deux ou plusieurs parties contre-collées. Les cubes et carrés dont les arêtes ont été arrondies sont classés au n° 4503.

4503. Ouvrages en liège naturel

La présente position comprend notamment:

- 1) Les bouchons de toutes sortes, en liège naturel, y compris leurs ébauches à arêtes arrondies. Les bouchons en liège peuvent comporter de simples rondelles, plaques ou garnitures accessoires en métal, matières plastiques, etc. Toutefois, les bouchons-verseurs, les bouchons-doseurs et les autres articles dans lesquels le liège ne constitue qu'un élément secondaire sont classés ailleurs et suivent le régime de la partie composante qui confère à l'objet son caractère essentiel.
- 2) Les disques et joints pour récipients, les rondelles pour fonds de capsules, les manchons intérieurs pour goulots de bouteilles et autres articles de bouchage en liège naturel.
- 3) Les cubes, plaques, feuilles et bandes en liège découpés autrement que de forme carrée ou rectangulaire, les bouées de sauvetage, les flotteurs pour filets de pêche, les descentes de bain, les dessous de plats, de machines à écrire ou autres.
- 4) Les manches de couteaux ou d'autres articles, les joints de machines (à l'exclusion de ceux compris dans un assortiment au sens du n° 8484).

Sont exclus de la présente position:

- a) *Les chaussures et leurs parties, notamment les semelles intérieures amovibles, du Chapitre 64.*
- b) *Les coiffures et leurs parties, du Chapitre 65.*
- c) *Les capsules de bouchage en métaux communs avec rondelles de liège à l'intérieur (n° 8309).*
- d) *Les bourres et séparateurs pour cartouches de chasse (n° 9306).*
- e) *Les jeux, jouets et engins sportifs et leurs parties, en particulier les flotteurs pour la pêche à la ligne (Chapitre 95).*

4503.10 Les bouchons du n° 4503.10 sont des morceaux de liège naturel de forme cylindrique, tronconique ou prismatique quadrangulaire, à arêtes latérales arrondies. Ils peuvent être teints, polis, paraffinés, percés, pourvus de marques au feu ou en couleur. La partie supérieure de certains bouchons en liège massif peut être évasée ou recouverte de métal, de matière plastique, etc. Les bouchons sont destinés à fermer certains récipients. Les bouchons creux (coquilles en liège) sont utilisés pour recouvrir notamment les bouchons en verre destinés aux bouteilles en verre ou en porcelaine.

La présente sous-position comprend également les ébauches pour bouchons reconnaissables comme telles, à condition que leurs arêtes aient été arrondies.

Sont exclus de la présente sous-position les disques en liège de faible épaisseur qui assurent l'étanchéité des capsules de bouteilles (n° 4503.90).

4504. Liège aggloméré (avec ou sans liant) et ouvrages en liège aggloméré

Les produits relevant de la présente position sont obtenus à partir de liège concassé, granulé ou pulvérisé, par agglomération, généralement avec réchauffage et sous pression, soit:

- 1) Avec un liant (caoutchouc non vulcanisé, colle, matières plastiques, goudron, gélatine, etc.);
- 2) Sans liant, à une température de l'ordre de 300 °C; dans ce dernier cas, la résine naturelle contenue dans le liège tient lieu de liant.

Le liège aggloméré de la présente position peut être simplement imprégné, notamment d'huile, ou renforcé avec du papier ou du tissu à condition qu'il ne présente pas le caractère du linoléum ou des produits similaires du n° 5904.

Le liège aggloméré conserve la plupart des qualités du liège naturel et notamment la propriété d'être un excellent isolant thermique ou acoustique. Mais, dans bien des cas, l'adjonction des liants utilisés pour l'agglomération en modifie certaines des caractéristiques et notamment la densité, la résistance à la traction ou à l'écrasement. De plus, le liège aggloméré possède la faculté de pouvoir être moulé directement sous les formes et dans les dimensions les plus diverses.

La gamme des articles en liège aggloméré est à peu près la même que celle des produits en liège naturel énumérés dans la Note explicative du n° 4503. Toutefois, bien qu'il soit rarement utilisé pour fabriquer des bouchons, le liège aggloméré est employé plus souvent que le liège naturel pour obtenir des disques pour fond de capsules.

Le liège aggloméré est également largement utilisé, de préférence au liège naturel, pour fabriquer des matériaux de construction tels que panneaux, briques, dalles et pièces moulées (cylindres, coquilles, etc.) ces dernières étant destinées au calorifugeage, à la protection des conduites d'eau chaude ou de vapeur, ou à servir de garniture interne dans les oléoducs pour produits pétroliers. Le liège aggloméré peut en outre être utilisé comme joint d'expansion dans l'industrie de la construction et pour la fabrication des filtres.

En ce qui concerne les exclusions, voir la Note explicative du n° 4503.